

## 1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le PETR Bruche Mossig constitué entre la Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, et la Communauté de Communes de la MOSSIG et du VIGNOBLE, regroupe 68 communes totalisant 87 234 habitants (données INSEE 2022 - population totale).

Le Syndicat Mixte du SCOT Bruche-Mossig, devenu Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig (AP du 20 Février 2019), a organisé sa transformation en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour poursuivre la politique de développement durable, initiée par le Pays Bruche-Mossig-Piémont, dans une approche prospective à long terme.

Jusqu'en 2018, le Syndicat Mixte avait pour unique objet l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Depuis, il a élargi ses compétences à l'élaboration du plan climat, puis après sa transformation en PETR, il a repris les actions portées précédemment par le Pays Bruche Mossig Piémont en faveur du développement économique (Programme Leader, Tremplin entreprises, ...) et de la transition énergétique (EIE, OKTAVE, territoire solaire, mobilité, ...).

En 2022, il a élargi ses compétences à la coordination globale du suivi et de l'évaluation du plan climat. Son ambition de devenir délégataire partiel de la compétence mobilité des communautés de commune du territoire pour porter la mise en oeuvre du projet de covoiturage a été revue en 2023 en précisant l'habilitation statutaire du PETR à réaliser cette prestation de service pour le compte de ses communautés de communes.

Le rapport d'activités du PETR pour l'année 2024 retrace les actions menées par le syndicat :

- Le Comité Syndical s'est réuni 8 fois, le Bureau 6 fois, et la Conférence des Maires, tout comme le Conseil de Développement ont été conviés 1 fois à des réunions ;
- Le Président du PETR a réuni les Présidents des EPCI membres 4 fois pour évoquer des sujets stratégiques tels l'évolution du poste de Conseiller en Energie Partagé, les PTRTE, la convention territoriale...
- Le PETR a émis 3 avis au titre du SCOT Bruche Mossig : 2 relatifs à des PLU, 1 pour un permis d'aménager de plus de 5000m<sup>2</sup> ;
- L'observatoire du territoire a été développé, notamment sur le volet consommation foncière et sur celui des espaces d'activités ;
- Le conseiller France RénoVe a informé 570 personnes avec 37 interventions au domicile des particuliers. Il a animé 5 balades thermiques et 3 conférences sur la rénovation énergétique ;
- OKTAVE a effectué 34 visites initiales et signé 9 nouveaux contrats sur le territoire ;
- 43 communes conseillées sur des projets de rénovation énergétique de leur patrimoine et de développement d'EnR et 63 000€ d'aides CEE mobilisées ;
- Evolution du poste de CEP sur le profil d'économiste de flux au service de la CCVB et de la CCRMM avec la mobilisation du programme ANTEE-fonds Chêne pour le financement du poste ;
- Arrêt de l'étude de potentiel EnR ;
- Développement du service de covoiturage St'hopla et finalisation de l'étude pour le développement des aires de covoiturage ;
- 1000 participants au Défi "J'y vais !" et 13 tonnes de CO2 évitées ;
- 99% de l'enveloppe LEADER 2014- 2020 a été engagée, pour un total de 74 projets financés pendant cette programmation. A la fin novembre 2024, plus de 80% des dossiers ont été payés ;

- 11 nouveaux projets sélectionnés par le comité de programmation pour des financements Leader 2023-2027 ;
- 126 porteurs de projets d'entreprises ont été conseillés en 2024 par le directeur de Tremplin Entreprises ;
- Au 1er janvier 2024, le taux d'occupation de Tremplin entreprises était de 56% et est passé à 48% au 31 décembre. Par ailleurs les salles de formation et bureaux d'entretien ont fait l'objet de 130 jours de location. L'espace télétravail /coworking a été loué à 13 reprises ;
- 37 évènements organisés à Tremplin Entreprises (réunion créa, ateliers, afterwork, conférences, ...);
- 10 entreprises du territoire ont été accompagnées et labellisées sur le programme éco-défis.

## 2. PRIORITES DU BUDGET 2024

Le budget du PETR Bruche Mossig pour 2024 a été chiffré et voté, décision modificative comprise, à 1 461 596,84€, dont 77% en fonctionnement, 23% en investissement.

27% des charges ont été affectées au développement territorial (Leader+ Tremplin), 36% à la transition énergétique, 21% au SCoT et 16% à la direction générale.

Ainsi, après prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2023, de l'affectation des résultats 2023, et en application de l'article n° 18 des statuts du PETR Bruche Mossig Piémont qui organise le régime des contributions financières de ses membres, le Budget Primitif pour l'année 2024 avait été établi comme suit :

### a. Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour un total de **1 130 410,83€** dont :

- |  |          |
|--|----------|
| • 011 Charges à caractère général :                          | 313 879€ |
| • 012 Charges de personnel et frais assimilés :              | 715 001€ |
| • 65 Autres charges de gestion courantes :                   | 40 960€  |
| • 042 Les dépenses d'ordres : Dotations aux amortissements : | 60 570€  |

Les recettes de fonctionnement à hauteur de **1 130 410,83€** dont :

Contributions syndicales : pour 59 % des recettes de gestion des services. 495 768€

25% pour la CCVB, 47% pour la CCRMM, 28% pour la CCMV

Dotations et subventions de fonctionnement : 335 533€

- |   |         |
|---|---------|
| • Du FEADER pour la mise en œuvre du programme Leader                           | 50 000€ |
| • Du FEADER / Leader pour le développement du covoiturage                       | 10 000€ |
| • De la Région Grand Est au titre de l'aide à l'ingénierie :                    | 40 000€ |
| • De la Région Grand Est au titre du dispositif Chèques Créa                    | 3 000€  |
| • De la Région Grand Est au titre du dispositif Pôle Coopération                | 25 000€ |
| • De la Région Grand Est au titre du dispositif SARE-France RénoVe              | 66 025€ |
| • De l'ADEME (TENMOD 2022) pour le 1 <sup>er</sup> versement du projet mobilité | 30 000€ |
| • De l'ADEME pour l'étude de potentiel EnR                                      | 49 896€ |
| • De la Collectivité Européenne d'Alsace (FI) pour le projet mobilité           | 26 512€ |
| • Participation CCRMM pour Tremplin Entreprises :                               | 15 000€ |
| • Participation ville de Mutzig Tremplin Entreprises :                          | 15 000€ |

• Participation de la CCPR pour l'accueil créateurs à Tremplin	3 100€	
<u>Produits des services (compte 70688) :</u>		<u>5 000€</u>
• Contribution d'OKTAVE (hors valorisation actes SARE)	2 000€	
• Valorisation CEE -travaux sur bâtiments et éclairage public	3 000€	
<u>Autres produits de gestion courante</u>		<u>1 000€</u>
<u>Excédent de fonctionnement reporté (R 002)</u>		<u>293 109,83</u>

b. Section d'investissement :

**Les dépenses d'investissement** d'un montant de **331 186€** dont :

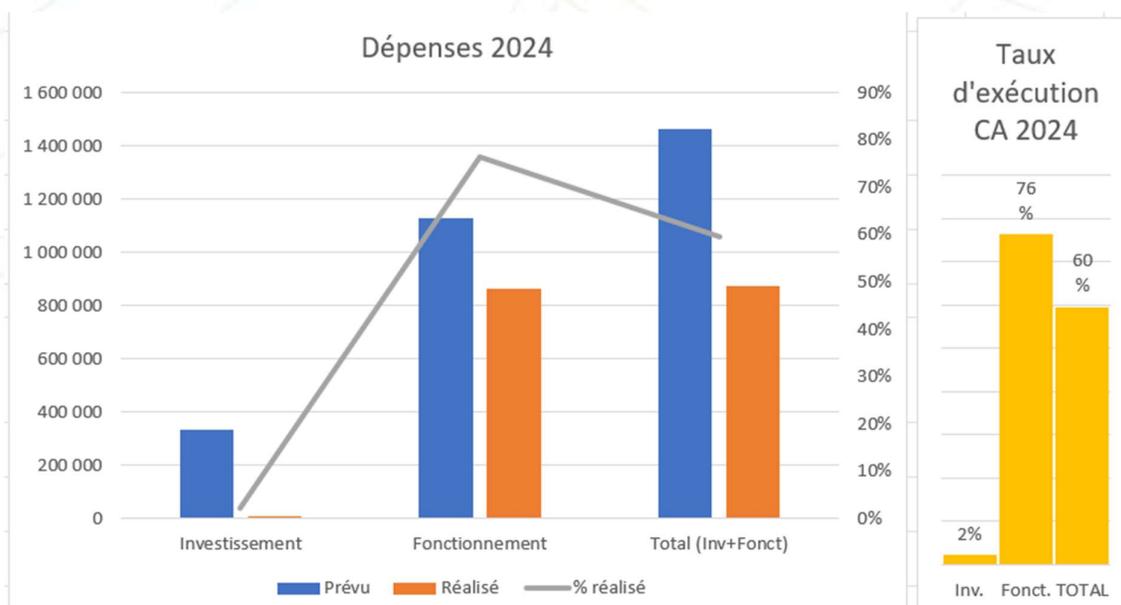
- Chap 20, Immobilisations incorporelles (provision SCoT, doc.d'urba., logiciels) : 141 000,00€
- Chap 21, Immobilisations corporelles (informatique, mobilier) : 85 186,01€
- Chap 204, Subventions d'équipements versées : 105 000,00€

**Les recettes d'investissement :**

- Chap 001, excédent d'investissement reporté : 270 615,33€
- Chap 040, les opérations d'ordre de transfert entre sections qui s'élèvent à 60 570.68€  
dont 32 000€ pour l'amortissement des documents d'urbanisme.

### 3. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le taux d'exécution du compte administratif 2023 du PETR Bruche Mossig est de 97% en recettes (1 415 952€), 59% en dépenses (871 446€).



### Section de fonctionnement

Le chapitre 011, *Charges à caractère général*, prévu à 313 879€, a un taux d'exécution de 49% avec 152 311€ émis en mandats. Seuls 47 664€ ont été mandatés au compte 617 *Etudes et recherches* crédités de 148 000€. Sur le compte 6234 *Réceptions*, prévu avec 18 000€, les mandats totalisent 7 979€.

Le chapitre 012, *Charges de personnel et frais assimilés* constitue le poste principal de dépenses, avec 715 001€ budgétés, exécutés à 91% avec 647 821€ mandatés.

Le chapitre 65, *Autres charges de gestion courante*, crédité de 40 960€ a été réalisé à 19% avec 7 978€ de dépenses réalisées (participation aux frais des passagers en covoiturage via Karos, Défi j'y vais, frais d'hébergement site internet).

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 808 111€, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre du chapitre 042 pour 56 324€ (68 11 Dotation aux amortissement immos incorporelles).**

Le chapitre 74 *Dotation et participations* regroupe l'essentiel des recettes de fonctionnement, avec 780 295€ de titres émis pour 831 301€ budgétés.

Les contributions des membres, enregistrées au compte 74751 *Participation GFP de rattachement*, en constituent 60% avec 495 768€ de titres émis (262 757 € encaissés, mandatement d'office engagé pour les contributions de la CCRMM \_ 233 010,96€\_).

Sur le compte 7472 *Participation Région* budgété à 136 025€, les titres encaissés s'élèvent à un total de 104 098€ : 55 498€ dans le cadre du dispositif SARE pour la rémunération des Actes France Renov (solde 2023 et avance 2024), 20 000€ pour l'ingénierie territoriale (solde 2023), 28 600€ pour l'appui à la création d'entreprises (pôle Créa et 3 600€ en chèques Créa).

La subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du fonds innovation pour les études de développement du covoiturage au compte 7473 *Département*, telle que budgétée, pour 26 512€.

Le compte 74758 *Autres groupements*, tel que budgété pour 33 100€, retrace les subventions annuelles de la Ville de Mutzig et de la CCRMM à la gestion et l'animation de Tremplin pour 15 000€ respectivement, ainsi que le financement de l'accueil des créateurs de la CC Portes de Rosheim pour 3100€.

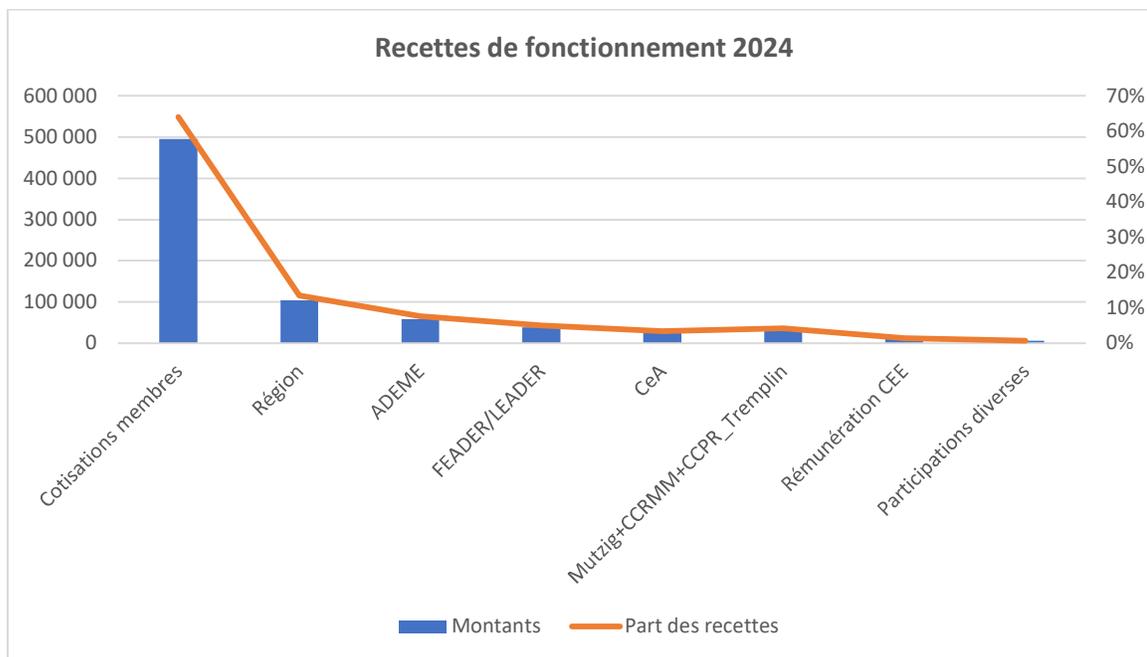
Les crédits prévus au 7477 *Budget communautaire* pour 60 000€ au titre des subventions FEADER à recevoir dans le cadre du programme LEADER, ont été versées à hauteur de 38 757€.

Au compte 7478 prévu à hauteur de 79 896€, 62 060€ ont été encaissés, correspondant aux subventions de l'ADEME pour le poste de CEP 2ème année (14 700€), pour l'étude de potentiel EnR (14 465€), ainsi que le 1<sup>er</sup> acompte TENMOD pour St'Hopla (30 000€), mais aussi les participations de la SEM OKTAVE pour l'hébergement d'un agent (2 000€), la subvention de la MACIF à un afterwork de Tremplin (500€) et la participation de la CMA au cocktail de remise des labels Ecodéfis (395€).

A cela s'ajoutent 3 011€ au chapitre 013 *Atténuation de charges* par suite d'arrêts maladie pour 4 agents et 154€ au chapitre 75 *Autres produits de gestion courante* (subvention CNRACL pour matériel de prévention...).

Les recettes prévues au compte 70 pour les rémunérations du PETR sur les conventions de valorisation de travaux communaux en certificats d'économie d'énergie (CEE) s'élèvent à 11 179€ grâce au travail de suivi d'exécution des différentes conventions (OKTAVE, CERTINEGY, AIDEE).

**Le total des recettes de gestion des services, budgété pour 837 301€, s'élève à 794 639€, complétés par 141€ titrés au compte 77 produits spécifiques (régularisation CNAS).**



### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement au chapitre 20 *Immobilisations incorporelles* budgétées pour 141 000€, tout comme les crédits inscrits au chapitre 204 *Subventions d'équipement versées*, pour 105 000€, n'ont pas été réalisées.

Les crédits inscrits au chapitre 21 *Immobilisations corporelles* pour 85 186€ ont été partiellement exécutés à hauteur de 7 011€ avec l'achat de matériel informatique pour 6 363€ et de matériel de téléphonie (2 téléphones portables) pour 648€.

Ainsi les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 7 011€ pour 331 186€ budgétés.

Les recettes d'investissement prévus au BP 2024 pour 60 571€ sont les recettes d'ordre d'investissement correspondant aux titres émis au chapitre 040 *Opération d'ordre de transfert entre sections réalisées* pour 56 324€.

S'y ajoutent 1 133€ de recettes réelles d'investissement perçues au chapitre 10 *Dotations, fonds divers et réserves* » au titre du FCTVA.

Avec le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (270 615€ au 001), **le total des recettes d'investissement de l'exercice, prévu pour l'exercice 2024 (BP 2024 + décision modificative) à hauteur de 331 186€, s'élève à 328 073€.**

#### 4. MONTANTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Recettes	Prévu	Réalisé	% réalisé
<b>Total (Inv+Fonct)</b>	<b>1 461 596,84</b>	<b>1 415 962,38</b>	<b>97%</b>
Investissement	331 186,01	328 072,72	99%
Fonctionnement	1 130 410,834	1 087 889,66	96%

Dépenses	Prévu	Réalisé	% réalisé
<b>Total (Inv+Fonct)</b>	<b>1 461 596,84</b>	<b>871 445,54</b>	<b>59%</b>
Investissement	331 186,01	7 011,06	2%
Fonctionnement	1 130 410,834	864 434,48	76%

#### 5. CREDITS D'INVESTISSEMENT ET LE CAS ECHEANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS

Les recettes d'investissement sont présentées en supra à la fin du point 3.  
Le PETR n'a pas de programme d'investissement pluriannuel.

#### 6. NIVEAUX DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET DE L'ÉPARGNE NETTE

L'exercice 2024 du PETR Bruche Mossig a été clôturé, avec un déficit en fonctionnement de - 69 554,65€ et un excédent en investissement de 50 446,33€ avant report des résultats de l'exercice 2023. Le résultat cumulé après report s'élève 223 455,18€ en fonctionnement et 321 061,66€ en investissement.

Les fonds propres du PETR s'élèvent à 613 566€ (682K€ en 2023, 703,3K€ en 2022, 591,1K€ en 2021, 443,5 K€ en 2020).

#### 7. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Pas d'endettement

#### 8. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Pas d'endettement

## 9. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Pas de fiscalité directe

## 10. PRINCIPAUX RATIOS

## 11. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau des effectifs à la création du PETR Bruche Mossig comportait 8 emplois (7,8 ETP) plus 0,5 ETP mutualisé avec la CCRMM pour secrétariat/finances, soit un total de 8,3 ETP.

Par la suite, le PETR a complété ses effectifs, pour l'animation et la gestion du programme LEADER en interne, l'accompagnement de la transition énergétique et le développement de l'observatoire du PETR.

Au 31/12/2024, le PETR dispose d'une équipe de **11 personnes (10.5 ETP)** répartis entre la direction générale (1,9 ETP), le service planification et urbanisme (1,3 ETP), la transition énergétique (3,7 ETP), le développement territorial (3,6 ETP).

Un poste secrétariat/finances (0,6 ETP) est mutualisé avec la CCRMM.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges de personnel	246 642	477 573	540 056	609 555	604 116	647 821